

Séverine Labat, chercheuse au CNRS, est en colère. Le 25 novembre, neuf jours après le meurtre d'Agnès, au Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), elle a porté plainte au commissariat de la rue de la Montagne Sainte-Geneviève, dans le 5^e arrondissement de Paris. Son fils est inscrit au collège-lycée Cévenol international, comme la victime de 13 ans, dont il était l'un des meilleurs amis. Le meurtrier présumé, Matthieu, un camarade, y était lui aussi scolarisé dans l'attente de son procès pour un viol commis dans le Gard, quelques mois plus tôt. Dans le collimateur de Séverine Labat, « le directeur, Philippe Bauwens, qui porte une responsabilité écrasante dans ce drame. Je note son indécence à se présenter aux obsèques. »

Pour l'universitaire, la non-assistance à personne en danger – en l'occurrence des adolescents – est patente. « Ils n'ont pas su protéger les élèves, ni avant ni pendant cet événement tragique ! », lance-t-elle, ulcérée. Cet établissement particulier fait, depuis, l'objet d'une enquête de l'inspection générale de l'Éducation nationale.

Comment les cent quatre-vingts élèves de l'établissement, collégiens et lycéens, dont quatre-vingts internes, étaient-ils encadrés ? Vu de l'extérieur, le décor pourrait servir aux futurs épisodes des films *Twilight*. Caché derrière des arbres, l'établissement a été construit sur une colline, aux abords d'une forêt de sapins, et il est fréquenté par des ados issus pour la plupart de familles aisées. Dans cet établissement scolaire isolé, à 1 000 mètres d'altitude, sur 15 hectares ouverts aux quatre vents et dans lequel on s'ennuie ferme pour 12 000 euros par an, la direction semble vivre dans un monde parallèle. Elle se retranche derrière « des valeurs humanistes et de non-violence », prônées par l'établissement. Le passé du collège est prestigieux. Il a été fondé par les pasteurs Édouard Théis et André Trocmé en 1938, qui ont protégé des enfants juifs. L'école a abrité des hommes célèbres tels Michel Rocard, le metteur en scène Jérôme Savary, ainsi que des P-DG de grandes entreprises. Quand on gratte ce prestigieux vernis, la réalité de sa fréquentation est plus crue. « Le modèle, c'est le fils ou la fille de famille aisée qu'on veut cacher lors des dîners mondains », grince Romain Blachier, un élu PS lyonnais. Ancien élève, il se rappelle sa scolarité : « La drogue, l'alcool sont un pis-aller à l'ennui. La petite délinquance aussi. Des enfants de 16 ans apprennent à bouillir du cru pour le boire. Des élèves fracturent l'infirmerie pour y siffler l'alcool à 90, certains cambriolent la cantine, par vice ou pour améliorer l'ordinaire. »

Géré par une association à but non lucratif, composée d'anciens élèves affectivement très attachés à l'endroit, ce collège-lycée semble fonc-

Affaire Agnès SON LYCÉE SUR LA SELLETTE



Encadrement Dans cet établissement fondé en 1938 et dépourvu de clôtures, les internes sont libres d'aller et venir.

PHOTOS : DESMAZES/AFP - D. R.

L'établissement privé Cévenol, où la jeune victime était scolarisée, manquait d'autorité. Une mère porte plainte.

PAR FRANÇOIS NÉNIN

tionner sans contrôle extérieur. Avec des parents d'élèves absents ou acquis à la cause du directeur. Lundi 21, une famille lui adresse un soutien écrit : « Nous sommes persuadés que vous gérerez la situation au mieux des intérêts de nos enfants. » Sur le terrain, alors que des hélicoptères survolent la zone en effervescence et que le corps calciné d'Agnès n'a toujours pas été retrouvé, c'est l'inverse qui se passe : plusieurs camarades de la vic-

“ILS N'ONT PAS SU PROTÉGER LES ÉLÈVES, NI AVANT NI PENDANT CET ÉVÉNEMENT” Séverine Labat

time partent à sa recherche, sans surveillance. « Nous avons entendu des cris », ont-ils réaffirmé à VSD, persuadés d'avoir été les témoins auditifs du calvaire de l'adolescente. « Ils sont en train de dire n'importe quoi », avait aussitôt démenti le procureur de la République, Jean-Yves Coquillat, après leur première déclaration. Imagination galopante ? Hallucinations dues au traumatisme ? L'un d'entre eux aurait même « participé » à l'enquête au point de se retrouver au milieu des gendarmes qui l'avaient surnommé « Columbo ». Selon ces élèves, plusieurs jours avant le drame, des jeunes se rendaient dans la forêt « hantée » en pleine nuit, jouant à se faire peur. Des dysfonctionnements existaient bien avant l'affaire.

Quelques jours avant les vacances de la Toussaint, Séverine Labat s'était déjà plainte auprès du directeur du bizutage et des agressions dont

avait été victime son fils : affaires volées, dégradées, cahiers brûlés... VSD s'est procuré un étrange courrier de Philippe Bauwens. Le 12 octobre dernier, il écrit aux parents d'élèves au sujet d'une soirée qui se prépare. Dans le village du Chambon-sur-Lignon, « ces élèves cherchent à louer une chambre ou un studio pour y recevoir une quinzaine de personnes ». Dans cette lettre, il informe les parents des menaces qui pèsent sur son déroulement : la présence de jeunes étrangers au collège, une liberté sexuelle de mise, de l'alcool et d'autres substances en circulation. Curieusement, il s'en remet à des parents éloignés géographiquement, pour intervenir : « Il est de mon devoir de vous informer de cette situation et de vous déconseiller vivement d'autoriser votre enfant à y participer. » Selon nos informations, le bar du village fournissait de l'alcool aux collégiens. Joint

par téléphone le 25 novembre, le directeur Philippe Bauwens a refusé de répondre à nos questions.

Dans le journal *Le Monde*, celui-ci a lâché cette phrase au sujet du meurtrier présumé d'Agnès : « J'ai certainement demandé au père les raisons de son incarcération. Il n'a pas souhaité me répondre. » Dans l'entre-soi d'un bureau feutré, face à un père faisant partie comme lui du corps enseignant, en train de régler des frais de scolarité élevés, a-t-il choisi de ne pas recevoir une confession gênante ?

Les propos du procureur de la République de Nîmes, Robert Gelli, contredisent la défense de Philippe Bauwens. « Un éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) du Gard a rencontré en mars le directeur du collège-lycée de Haute-Loire où était scolarisé le meurtrier présumé d'Agnès », a indiqué le magistrat. Le chef d'établissement devra sans doute s'expliquer – avec précision – devant la justice. ■